

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'Alençon
Département de l'Orne.

**PROCÈS VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 11 juin 2026**

Le jeudi onze juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 02 juin 2026, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Robert COLLETTE, Frédéric SIMON, Maryse COADIC, Mickaël FOSSEY, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Sylvie DESNOUVEAUX, Delphine GEORGES, Christophe LECORNU, Sébastien LEVÊQUE, Eric MICHENAUD et Lucille ROUX.

Excusés : Monsieur Christophe DAUPLEY donne pouvoir à Monsieur Frédéric SIMON, Monsieur Éric DEBOTTÉ donne pouvoir à Monsieur Mickaël FOSSEY, Madame Isabelle LECORNU donne pouvoir à Monsieur Christophe LECORNU

Madame Maryse COADIC est nommée secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Excusés : 03

Votants : 15

Informations

- Monsieur Collette informe le conseil municipal que l'expert passe à la salle lundi 15 juin pour les problèmes d'infiltrations sur le parquet
De ce fait les locations de la salle sont annulées jusqu'au 15 octobre 2026.
Pour la fête et le comice la salle ne pourra pas être utilisée, la commission de sécurité n'étant pas passée, la salle ne peut pas être ouverte au public.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a un rendez-vous avec Monsieur Le Guelt.
Celui-ci lui a proposé un livre sur Courtomer, il propose cet ouvrage pour un montant compris entre 10 000 € et 15 000 € pour environ 250 exemplaires.
La vente des livres serait au profit de la commune.
Le conseil municipal rappelle que deux livres sur la commune existe déjà « le Marquisat de Courtomer » et « Courtomer et son canton »
Le conseil municipal ne souhaite pas donner suite à cette proposition.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une ligne supplémentaire concernant la convention médecine du travail et prévention du pôle santé au travail avec le CDG 61

A l'unanimité le conseil municipal accepte ce rajout

Convention médecine du travail et prévention du pôle santé au travail avec le CDG 61

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la convention actuelle avec le CDG 61 est obsolète concernant le service de médecine du travail et santé au travail.

Le CDG 61 propose la signature d'une convention pour ce service qui prendra effet à compter du 01 juillet 2026.

Les principales caractéristiques de la convention :

- Durée : 4 ans, renouvelable par tacite reconduction pour la même durée
- Cotisation annuelle : calculée sur la masse salariale
- Prestations couvertes l'ensemble des missions de médecine du travail et de prévention (hors réalisation du Document Unique d'Evaluation Des Risques Professionnels)
- Déclaration obligatoire des effectifs : via votre accès au logiciel Aghire RH

Conventionner c'est :

- Sécuriser juridiquement la collectivité
- Bénéficier d'un accompagnement pluridisciplinaire en prévention
- Anticiper les situations d'invalidité et favoriser le maintien dans l'emploi
- Agir concrètement sur la réduction de l'absentéisme
- Maîtriser l'impact financier lié aux arrêts de travail
- Garantir la continuité du service public malgré un contexte de ressources humaines contraint
- Disposer d'outils modernes facilitant la gestion du suivi médical des agents

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la convention du CDG 61 à compter du 01 juillet 2026
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Approbation du procès-verbal du 09 avril 2026

Les conseillers municipaux déclarent ne pas avoir reçu le dernier procès-verbal du 09 avril 2026, celui-ci sera approuvé à la prochaine réunion.

Motion de soutien au centre hospitalier de l'Aigle

Monsieur Collette informe le conseil municipal que la commune a reçu un courrier du représentant personnel du centre hospitalier de l'Aigle, nous exposant les problématiques.

En effet l'hôpital est menacé de suppression de 50.92 postes d'ici 2029 suite aux restrictions budgétaires ce qui entraîne des suppressions de lits et un déséquilibre de fonctionnement dans le service maternité qui pourrait se retrouver dans l'incapacité à gérer une urgence obstétrique

Les syndicats de l'hôpital ont engagé une pétition pour :

- Soutenir le droit de continuer d'accoucher à l'Aigle
- Le maintien du nombre de lits

- L'arrêt de des 51 suppressions de poste d'ici 2029
- Demande des moyens financiers supplémentaires pour la réhabilitation de l'hôpital

Le conseil municipal estime qu'il est nécessaire de soutenir le mouvement, afin d'éviter toute fermeture ou restriction de lit dans cet hôpital qui est très important pour notre territoire

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Affirme son soutien au mouvement pour le maintien et l'amélioration du centre hospitalier de l'Aigle

Désignation correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle les missions du correspondant défense envoyées par mail avec l'ordre du jour.

Celui-ci est nommé par le conseil, il aura un rôle de relai privilégié auprès des Armées et il sera l'interlocuteur des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense

Les missions :

- informer les habitants
- sensibiliser les jeunes
- animer des actions locales

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- Nomme Monsieur Mickaël FOSSEY, correspondant défense pour la commune de Courtomer

Travaux complémentaires pour la salle socioculturelle

- Lot 09 a : Plomberie : entreprise Elairgie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des travaux supplémentaires ont été votés afin d'améliorer le bar.

Il est donc nécessaire que les évacuations et les canalisations soient revues pour l'installation de celui-ci.

L'entreprise Elairgie propose ces travaux de dépose, fourniture et pose de canalisations et accessoires pour un montant de 686.48 € HT soit 823.78 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant de plus-value, pour l'entreprise Elairgie titulaire du lot 09a : plomberie, d'un montant de 686.48 € HT soit 823.78 € TTC.
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

- Lot 05 : menuiseries extérieures : entreprise SPBM :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la mise en place d'un ferme porte est nécessaire sur la porte extérieure de la cuisine afin que celle-ci ne tape pas dans l'isolation thermique extérieure

L'entreprise SPBM propose la pose de celui-ci pour un montant de 190.00 € HT soit 228.00 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'avenant de plus-value, pour l'entreprise SPBM titulaire du lot 05 : menuiseries extérieures d'un montant de 190.00 € HT soit 228.00 € TTC.
 - Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire
-
- Lot 08 : électricité : DBEG

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un devis reçu pour la mise en place d'un limiteur de son à la salle socioculturelle.

L'entreprise DBEG propose la fourniture et la pose pour un montant de 3 091.62 € HT soit 3 709.94 € TTC

Où cet exposé le conseil municipal à l'unanimité :

- Ne souhaite pas installer cet appareil pour le moment

Achat de rideaux de scène : salle socioculturelle

Monsieur Collette propose l'achat de rideaux rouges afin de remplacer les rideaux de scène de la salle.

Un devis a été effectué auprès de l'entreprise Trideco pour un montant de 1943.15 € HT soit 2331.78€ TTC

Les rideaux noirs, encore en bon état, sont au pressing.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis pour la fourniture d'un rideau de scène pour un montant de 1943.15 € HT soit 2331.78 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Location parcelle R 147 pour la pose d'une antenne téléphonique

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société PHOENIX France INFRASTRUCTURES, souhaite implantée une antenne téléphonique sur une partie de la parcelle R 147 (à côté de la déchetterie), Route du Bois Morel, pour accueillir l'opérateur Bouygues Télécom., d'une superficie de 57 m².

Pour ce faire, il est nécessaire de signer une convention :

- Pour une durée de 12 ans
- Redevance annuelle de 3 000 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte la signature de la convention aux conditions précitées
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Entretien allée Parc Manson

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un devis a été établi pour le désherbage de l'allée principale et le terrain de pétanque au parc Manson

Les Jardins d'Alençon propose cette prestation pour un montant de 914 € HT soit 1 096.80 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise Les Jardins d'Alençon pour un montant de 914 € HT soit 1096.80 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Achat table et banc au Parc Manson

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la réunion de commission de fleurissement, celle-ci lui a fait remonter qu'il serait nécessaire de racheter une table et banc pour le Parc Manson.

Un devis a été demandé à l'entreprise charpentes Chauvin pour la fourniture et la pose d'une table de pique-nique et d'un banc d'un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte le devis de l'entreprise charpentes Chauvin pour la fourniture et la pose d'une table de pique-nique et d'un banc d'un montant de 2 000 € HT soit 2 400 € TTC
- Autorise Monsieur le Maire, ou son absence un adjoint, à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Occupation précaire du chemin longeant le Parc Manson

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande avait été effectué par Monsieur Thibault habitant de Courtomer, d'acheter une bande de terrain longeant sa propriété au Parc Manson.

Le conseil municipal lui avait donné son accord pour l'achat à 2 € le m² mais les frais de bornages et de notaires étaient à sa charge.

Considérant les frais trop élevés, il souhaitait acheter la parcelle AC 210.

Monsieur le Maire informe qu'il a refusé cette proposition.

Néanmoins Monsieur Collette propose une occupation précaire du chemin longeant sa parcelle, et qu'il puisse la clôturer.

Cependant il est nécessaire de rappeler que cette parcelle n'appartiendra pas à la parcelle AC 215, mais restera propriété de la commune.

En cas de vente il sera nécessaire de le rappeler.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Accepte l'occupation précaire du chemin longeant la parcelle AC 215 par Monsieur Thibault
- Autorise Monsieur Thibault à clôturer cette partie
- A charge de Monsieur Thibault l'entretien
- Rappelle que la parcelle reste communale et qu'il est formellement interdit de construire

Demande exceptionnelle- Travaux Enedis

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention exceptionnelle a été reçu pour le retrait de deux poteaux électriques sur du terrain privé, par un particulier.

ENEDIS propose ces travaux pour un de 5 470.44 € HT soit 6 564.53 € TTC.

Monsieur Christophe DAUPLEY, une participation pour 1 € symbolique.

La commune n'effectue pas d'enfouissement de réseaux en campagne, des demandes ont déjà été formulées dans ce sens, la commune n'a pas donné suite.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Ne souhaite pas attribuer une subvention pour ces travaux

Subventions 2026

- Comité de Jumelage : monsieur le Maire informe d'une demande du comité de jumelage concernant la subvention 2025. Aucune demande n'avait été formulée, la subvention n'a pas été votée, ni versée. Le comité de jumelage demande le versement de la subvention 2025.

ASSOCIATION	DOMICILIATION	INFORMATIONS 2026	SUBVENTION 2026	Vote
Comité de Jumelage	Moulins la Marche - Sainte Gauburge - Courtomer	Rattrapage 2025	350 €	Unanimité (15 voix pour)
Syndicat Normand du Percheron	Gacé	Comice à Courtomer	100 €	Unanimité (15 voix pour)
Tennis Club	Sées	3 adhérents dont 1 mineur	30 €	Unanimité (15 voix pour)
Association CoGit	Courtomer	Semaine du Handicap	300 €	Unanimité (15 voix pour)
TOTAL			780 €	

Questions diverses

- Ancienne Tour, Rue Henri Vaillant : Monsieur De Balore et Monsieur Girrad ont rencontré le directeur de Logissia sur la suite des 5 logements en lieu et place de l'ancienne tour, Rue Henri Vaillant, un accord a été trouvé pour participer aux VRD (Voirie, Réseaux Divers). La démolition a été accordé il y a 13 ans. L'accord financier tient si le 1^{er} coup de pelle intervient avant le 31/12/2026

- Lotissement des Charmilles : la ligne moyenne tension et la conduite d'eau doivent être déplacer cette année.
Le projet concerne la viabilisation de 20 parcelles
- Commission fleurissement :
Une 1^{ère} réunion a eu lieu afin d'établir un devis concernant le fleurissement du monument aux morts.
La question se pose d'effectuer des aménagements si personne ne peut entretenir derrière.
Chaque année des investissements sont faits pour les fleurs ou des arbres mais les entretiens ne sont pas faits.
Des arbres sont morts au Parc Manson, au City Stade.
La commission demande si le conseil pourrait réfléchir à l'emploi d'une personne à mi-temps ou un saisonnier pour effectuer le nettoyage et l'arrosage.
Plusieurs problèmes se posent :
 - Congés, arrêt maladie
 - Le matériel
 - Le local adaptéChristelle Besnard rapporte également le problème de l'entretien des trottoirs, il est rappelé que le désherbage des pieds de murs est à la charge des habitants.
Un papier sera déposé dans les boîtes aux lettres afin de rappeler ce point.
A voir également si une personne de la commune pourrait être intéressé par un poste

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.